



prêt d'argent sans reconnaissance écrite au stylo

Par **rozleen 77340**, le **22/03/2019** à **17:48**

Il y a 36 mois , ma meilleure amie , ma soeur de coeur avait besoin de 2500€ pour entrer dans un nouvel appart . Je lui prête en espèces , Verbalement elle s'engageait à me les rembourser dès que la caution du précédent appart lui serait payée, quelques soucis familiaux ont fait traîner les choses , maiiis , elle maintenait que son remboursement allait venir les mois passent ... rien ! Toujours une excuse..; elle reconnaît par plusieurs sms la somme et sa dette à mon égard , et là .. en janvier dernier lasse d'attendre, je me fâche .. du coup , elle conteste TOUT , même de me connaître ! , bloquée sur son tel , sur son adresse net... bref ... muette et sourde !

J'ai fais constater et établir un procès verbal de nos échanges très clairs sur cette dette , qu'elle reconnaissait il y a encore moins de 6 mois , et l'huissier de Justice vient, à mes frais, de me faire parvenir son rapport écrit.

Nous n'habitons pas , elle et moi le même département , quelle suite à donner à ce dossier ? Quelle direction prendre pour me faire payer ? Certains articles de code civil vont dans mon sens en disant que les SMS peuvent être reconnus comme ""papier signé au stylo ""

aidez moi !!! , Conseillez moi !!! dirigez moi !!!

merci à ceux qui auront des réposes FERTILES à me donner , les autres ... merci aussi ... de vous abstenir